

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'OFFRE DE FORMATION : UNE MOINDRE HAUSSE DE L'ACTIVITÉ EN 1999

L'année 1999 marque un coup d'arrêt à la croissance importante du nombre d'organismes de formation et de leur chiffre d'affaires, que l'activité de formation soit exercée à titre principal ou secondaire.

Pourtant, les quelques 7 500 organismes dont la formation est l'activité principale ont formé plus de stagiaires qu'en 1998 et leur chiffre d'affaires a augmenté. La durée moyenne de formation, très variable selon les régions a baissé, notamment pour les demandeurs d'emploi. Ces organismes emploient 130 000 formateurs pour des durées annuelles de travail qui restent faibles.

En 1999, près de 7 500 organismes ont exercé à titre principal (1) une activité de formation. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 17 milliards de francs, formé plus de 4 millions de stagiaires représentant 350 millions d'heures de formation. Si, sur la période 1994-1999, le nombre de prestataires de formation a augmenté de 40 %, en 1999, il diminue pour la première fois (-1,4 %) (2). Le chiffre d'affaires global dégagé par ces organismes a lui aussi progressé, passant de 12 milliards de francs en 1994 à 17 milliards de francs en 1999, avec néanmoins une progression moins rapide en 1999 que les quatre années précédentes. Le nombre de stagiaires a augmenté de plus de 50 % mais le nombre d'heures-stagiaires a crû plus lentement, ce qui témoigne d'une diminution importante de la durée moyenne des formations (78 heures en 1999, contre 112 heures en 1994) (graphique 1).

(1) - Code NAF 804C.

(2) - Cf. encadré 1.



Hausse plus importante des financements provenant des organismes collecteurs

Près de la moitié des ressources des organismes de formation proviennent des entreprises et des organismes collecteurs (3) (tableau 1). L'augmentation de ces fonds (+3 %) est de moindre amplitude que celle enregistrée entre 1997 et 1998 (+19 %). Les entreprises et les organismes collecteurs s'adressent principalement aux organismes de formation du secteur privé, au sein duquel la part de celui à but non lucratif régresse au profit du secteur privé à but lucratif.

Quant aux pouvoirs publics, leurs partenaires privilégiés sont les organismes du secteur privé à but non lucratif, mais les fonds destinés aux organismes de l'éducation nationale sont presque aussi importants que ceux destinés aux organismes du secteur privé lucratif.

(3) - Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont des institutions recevant des fonds des entreprises au titre de l'obligation du financement de la formation professionnelle continue. Ils peuvent éventuellement être leurs intermédiaires auprès des organismes de formation, pour des actions relevant du plan de formation, du congé individuel de formation, des formations en alternance.

Augmentation de la part relative des organismes privés à but lucratif

Bien qu'ils ne représentent plus que 5 % des organismes, ceux du secteur public ou parapublic réalisent un cinquième du chiffre d'affaires, forment 14 % des stagiaires pour 23 % des heures-stagiaires (tableau 2). À l'opposé, les prestataires exerçant à titre individuel représentent 30 % de l'ensemble des prestataires, mais ne génèrent que 4 % du chiffre d'affaires.

Un organisme sur deux déclare annuellement moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires, alors qu'à l'autre extrémité, 2 % des organismes déclarent

plus de 20 millions de francs. Les premiers représentent 4 % de la masse financière globale, les seconds huit fois plus. L'écart constaté sur le chiffre d'affaires ne se retrouve pas en termes d'activité pédagogique. En effet, les organismes déclarant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de francs ne forment que 20 % des stagiaires, contre 12 % pour les plus petits.

Les organismes dispensateurs de formation sont plutôt récents : les trois quarts d'entre eux ont moins de dix ans, mais ne réalisent que la moitié de l'activité financière et pédagogique. Il existe donc un noyau dur d'orga-

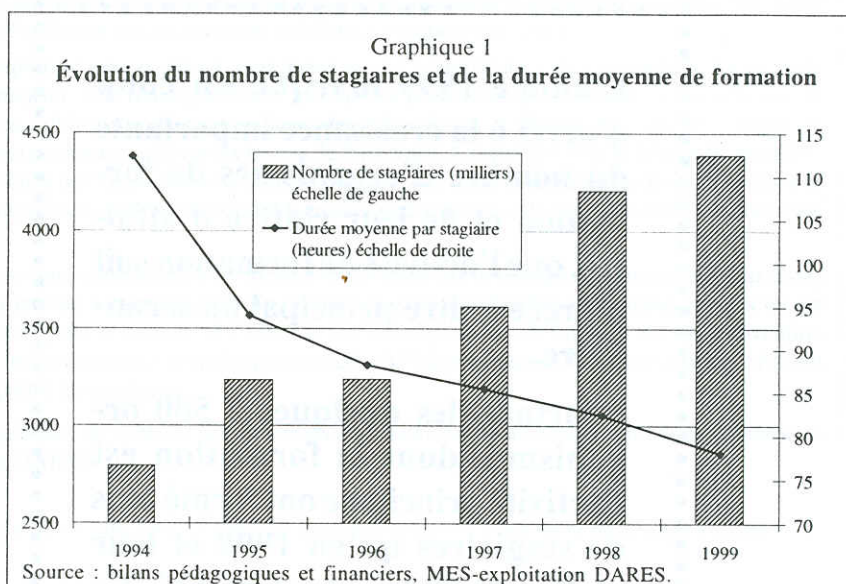


Tableau 1
Répartition des produits reçus par les prestataires, selon l'origine des fonds en 1999

En pourcentage

Statut des prestat. de formation	Origine des produits reçus						Ensemble	Évolution 1999/1998
	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits		
Éducation nationale	9,5	7,7	18,6	15,2	4,6	11,1	12,5	-4,2
AFPA (1)	3,9	6,8	4,6	1,6	0,2	0,1	4,0	16,6
Autres établissements publics ou para-publics	1,0	1,9	3,8	3,8	2,2	3,5	2,5	8,2
Organismes consulaires	1,1	2,4	1,3	2,4	0,4	2,1	1,4	1,5
Individuels	3,6	2,3	1,8	4,1	23,5	1,5	3,7	12,3
Privé à but lucratif	51,3	37,0	20,6	41,7	37,2	34,7	36,3	8,7
Privé à but non lucratif	29,6	41,9	49,2	31,4	31,9	46,9	39,6	-5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,3
En pourcentage des financeurs	34,0	14,0	35,0	4,0	5,0	7,0	100,0	
Évolution 1999/1998 ..	1,4	7,7	-0,5	3,8	5,4	-6,2	1,3	

(1) - Hors commande publique.

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 2
Caractéristiques des organismes ayant comme activité principale la formation continue, en 1999

	Organismes (en nombre et %)	Évolution 1999/1998 (en %)	Chiffre d'affaires (en millions de francs et %)	Évolution 1999/1998 (en %)	Nombre de stagiaires (1) (en milliers et %)	Évolution 1999/1998 (en %)	Nombre d'heures- stagiaires (1) (en milliers et %)	Évolution 1999/1998 (en %)
Ensemble	7 494	-1,4	17 020	1,3	4 389	4,3	342 736	-1,2
Répartition selon le statut								
Public et parapublic	5,0	-4,8	20,0	1,1	14,0	4,2	23,0	-8,9
Privé non lucratif	34,0	-7,1	40,0	-5,4	36,0	-3,3	38,0	-7,6
Privé lucratif	31,0	-0,1	36,0	8,7	40,0	10,9	32,0	8,4
Individuels	30,0	5,8	4,0	12,2	10,0	9,9	7,0	30,0
selon le chiffre d'affaires								
Moins de 500 000 F.....	53,0	-3,2	4,0	3,9	12,0	-0,9	9,0	13,7
500 000 F à 1MF	12,0	4,9	4,0	7,3	7,0	2,5	5,0	-25,6
1MF à 5 MF	24,0	-1,5	25,0	-1,3	28,0	2,0	31,0	4,6
5 MF à 10 MF	6,0	-1,5	19,0	-0,2	18,0	2,7	19,0	-8,6
10 MF à 20 MF	3,0	-0,9	17,0	-3,7	15,0	9,6	15,0	-8,9
Plus de 20 MF	2,0	10,9	31,0	8,1	20,0	9,7	21,0	7,6
selon l'année de déclaration								
Avant 1990	23,0	-11,5	52,0	-10,2	45,0	-5,2	50,0	-10,8
Après 1989	77,0	2,1	48,0	17,7	55,0	13,7	50,0	10,6

(1) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique. Ils ne représentent toutefois que 3,8% des prestataires et 0,7% du chiffre d'affaires global. Ils sont majoritaires parmi les organismes réalisant moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires et 60% d'entre eux sont des prestataires individuels.

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

nismes plus anciens, qui résistent à la concurrence des plus jeunes.

Le nombre de stagiaires augmente, la durée moyenne de formation diminue

Entre 1998 et 1999, le nombre de stagiaires a, en moyenne, augmenté de 4 %, mais plus fortement pour les niveaux supérieurs ou égaux à la licence (tableau 3). Les formations de niveau non référençable (ne correspondant pas à un diplôme particulier) concernent toujours près de quatre stagiaires sur dix, et sont souvent dispensées dans les organismes privés à but lucratif. À l'opposé, les quelques 240 000 stagiaires qui ont suivi des formations de pré-qualification (fin de scolarité obligatoire), les ont plutôt effectuées dans des structures privées à but non lucratif. Alors qu'en 1998, les stagiaires des niveaux supérieurs ou

égaux à la licence étaient majoritaires dans les organismes privés à but non lucratif, un an plus tard, ils le sont dans les organismes privés à but lucratif. Le phénomène est également perceptible pour les stagiaires suivant des formations de niveau Bac+2 : la part de ces stagiaires baisse de 5 points dans le secteur non lucratif au profit du secteur lucratif.

Le constat sur le nombre d'heures-stagiaires par niveau de formation est un peu différent. La stagnation du nombre global d'heures-stagiaires s'explique surtout par la diminution des formations de faibles niveaux (fin de scolarité obligatoire, BEP, CAP), que ne contrebalance pas l'augmentation des formations de niveau Bac +2 et de niveau non référençable. Les niveaux les plus faibles concernent néanmoins plus du tiers des heures-stagiaires.

Globalement, comme le nombre de stagiaires augmente et que les heures correspondantes diminuent, la durée moyenne de formation s'établit à 78 heures en 1999 contre 82 heures un an plus tôt : d'un côté, cette durée accuse une forte baisse dans les organismes du secteur public et parapublic (de 145 heures à 127 heures), encore plus prononcée pour les niveaux supérieurs ou égaux à la licence (de 163 heures à 114 heures) ; de l'autre, elle progresse de 48 heures à 58 heures parmi les prestataires individuels et double quand il s'agit des formations de niveau fin de scolarité obligatoire (de 81 à 162 heures).

En 1999, les organismes publics et parapublics ont formé plus de salariés et de particuliers et moins de demandeurs d'emploi, mais globalement la structure des publics formés change peu : deux

Tableau 3
Répartition des stagiaires selon le statut des prestataires et le niveau de la formation, en 1999

En pourcentage

Niveau de formation \ Stat. des prestataires	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau BAC +2	Niveau BAC	Niveau BEP, CAP	Niveau fin de scolarité obligatoire	Niveau non référençable	Ensemble
Public et parapublic	4,1	12,6	20,5	31,8	8,6	8,3	14,2
But non lucratif	40,6	26,1	38,0	42,5	57,4	31,2	36,2
But lucratif	44,2	45,7	34,6	20,5	28,9	48,7	39,7
Individuels	11,1	15,6	6,9	5,2	5,1	11,8	9,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Répartition selon le niveau de la formation	11,2	9,7	11,1	19,7	5,5	42,8	100,0
Évolution 1999/1998	11,5	5,7	-3,2	-0,1	6,1	6,6	4,5

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 4
Répartition des différents types de stagiaires selon le statut des prestataires, en 1999

En pourcentage

Stat. des prest. \ Publics	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Public et parapublic	10,7	23,7	33,0	10,6	14,2
But non lucratif	31,5	49,5	33,4	42,0	36,2
But lucratif	46,8	22,0	27,9	33,3	39,7
Individuels	10,9	4,8	5,7	14,0	9,9
Ensemble	100	100	100	100	100
Répartition selon le type de stagiaires	65,0	18,9	4,9	11,2	100,0
Évolution 1999/1998	5,5	2,7	6,2	-1,6	4,2

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 5
Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires, en 1999

En heures

Stat. des prestataires \ Publics	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 1999/1998 (En %)
Public et parapublic	92	197	96	111	127	-12,4
But non lucratif	50	167	91	39	81	-4,4
But lucratif	51	139	134	50	63	-2,0
Individuels	54	112	89	40	58	20,4
Ensemble	55	166	104	50	78	-5,0
Évolution 1999/1998	-1,5	-9,3	-3,1	1,1	-5,0	

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

stagiaires sur trois sont des salariés, formés pour la moitié d'entre eux dans un organisme à but lucratif. Les demandeurs d'emplois sont formés pour moitié dans des structures privées à but non lucratif (tableau 4).

La durée moyenne des formations des demandeurs d'emploi est celle qui subit la baisse la plus importante (-9 % par rapport à 1998 contre -5 % en moyenne), néanmoins elle reste trois fois plus longue que celle des salariés (tableau 5).

Augmentation de la durée des formations liées aux technologies de l'information

En 1999, les formations techniques et professionnelles relatives aux activités de services conservent la première place, et concernent 57 % des stagiaires et 48 % des heures stagiaires. Les trois spécialités, « échanges et gestion », « communication et information » et « services aux personnes », en constituent le noyau dur (90 % des stagiaires et des heures-stagiaires).

L'analyse des dix spécialités de formation les plus dispensées ne montre pas de différences significatives entre 1998 et 1999, si ce n'est des évolutions légèrement contrastées en termes de durées moyennes (tableau 6).

Un accès à la formation différencié selon les territoires

Plus de la moitié des stagiaires sont formés dans quatre régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-

Tableau 6
Les dix premières spécialités de formation en 1998 et 1999

Code		En % des stagiaires		En % des heures-stagiaires		Durée moyenne (en heures)	
		1 999	1 998	1 999	1 998	1999	1998
326	Informatique, traitement de l'information, transmissions.....	9,1	8,9	5,9	4,4	50	40
415	Dév. des capacités d'orientation, insertion sociale et professionnelle...	8,9	8,5	11,7	11,4	102	109
324	Secrétariat, bureautique.....	7,8	7,1	6,4	8,6	64	99
100	Formations générales.....	5,5	6,5	8,5	8,3	119	104
331	Santé.....	4,9	5,0	3,1	3,7	49	60
312	Commerce, vente.....	4,9	5,2	7,4	6,1	118	95
311	Transport, manutention, magasinage	4,7	4,5	3,9	3,9	64	71
413	Développement des capacités comportementales et relationnelles..	4,1	4,1	3,6	2,7	69	54
344	Sécurité des biens et des personnes (y.c. hygiène).....	4,0	3,6	1,9	1,7	36	40
315	Ressources humaines, gestion du personnel, de l'emploi.....	3,6	3,9	2,0	1,9	43	41
	Ensemble des 10 premières spécialités en 1999.....	57,6	57,2	54,2	52,7	73	75

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

de-Calais, Pays de la Loire) qui réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires.

Trois groupes de régions se distinguent : le premier est composé des régions Alsace, Ile-de-France, Centre, Rhône-Alpes, où les entreprises et les organismes collecteurs sont à l'origine de plus de la moitié du chiffre d'affaires des prestataires de formation. Dans ces régions, le public formé est en majorité salarié (carte 1). En Alsace et en Ile-de-France, les non-salariés, les bénévoles et les agents publics sont aussi nombreux que les demandeurs d'emplois, ce qui n'est pas vrai pour les deux autres régions.

La durée moyenne de formation y est en général plus faible que pour l'ensemble de la France (78 heures) (carte 2). Cela s'explique par le fait que les stagiaires salariés y sont majoritaires et que la durée moyenne de formation de ce type de public est relativement faible (55 heures). Le taux de stagiaires dans les formations de niveaux les plus élevés (supérieur ou égal à la licence) est plus élevé en Ile-de-France et en Alsace (respectivement 20 % et 14 %, contre 11 % France entière) (carte 3).

Le second groupe est composé de dix régions où les financements provenant des entreprises et des organismes collecteurs sont majoritaires, mais où les pouvoirs publics contribuent également pour une part importante. La part des demandeurs d'emploi formés y varie plus que du simple au double (de 14 % pour la région Midi-Pyrénées à 31 % pour les régions Pays de la Loire et Champagne-Ardenne). La région Midi-Pyrénées présente une particularité : une bonne partie de ses stagiaires sont des non-salariés, des bénévoles et des agents publics, deux fois plus nombreux que les demandeurs d'emploi. En conséquence, la durée moyenne de formation dans cette région est la plus faible du groupe.

Enfin, le dernier groupe rassemble les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Auvergne, Bourgogne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, où les fonds des pouvoirs publics sont majoritaires. Malgré cela, les stagiaires formés sont pour la plupart des salariés, mais la durée moyenne de formation est en général plus longue que dans les groupes précédents.

La région Haute-Normandie se distingue, puisque les stagiaires non-salariés, bénévoles ou agents publics sont quasiment aussi nombreux que les demandeurs d'emploi, ce qui n'est pas le cas des autres régions, où ce public est minoritaire. En Corse où la part des fonds provenant des pouvoirs publics est très importante (84 %), celle des salariés formés est faible (8 %).

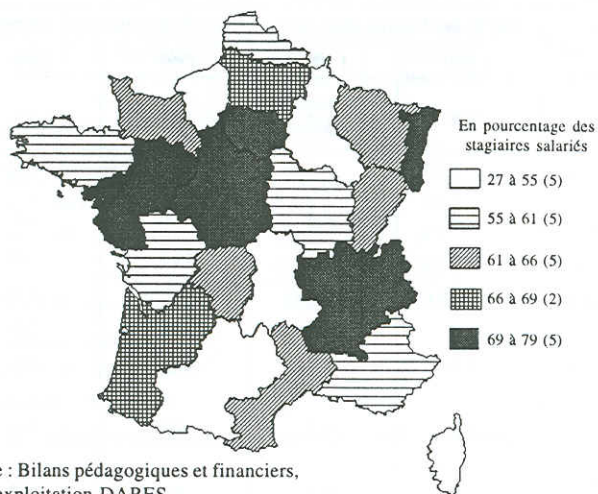
Les organismes publics et parapublics emploient plus de formateurs occasionnels

Par delà les modes de financement, la durée des formations et les spécialités, la mise en œuvre de la formation peut s'apprécier au regard des statuts des personnels.

En 1999, le nombre de formateurs atteint presque 130 000, soit 17 formateurs en moyenne par organisme. Alors que le nombre d'organismes dépassant 10 millions de chiffre d'affaires n'excède pas 5 %, ils concentrent plus d'un formateur sur trois.

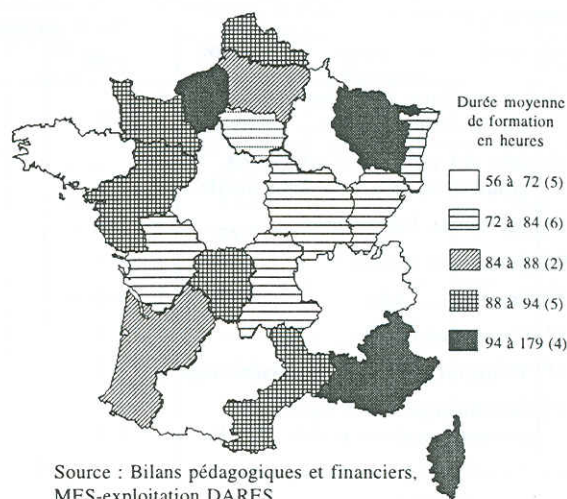
Une bonne partie d'entre eux sont salariés (41 %), dont une majorité en contrat à durée indé-

Carte 1
Part des stagiaires salariés selon les régions



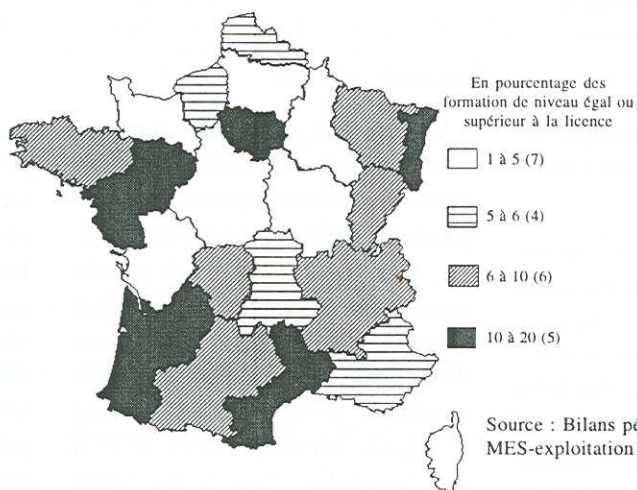
Source : Bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES

Carte 2
Durée moyenne de formation dans les régions



Source : Bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES

Carte 3
Part des stagiaires dans les formations de niveau supérieur ou égal à la licence selon les régions



Source : Bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES

terminée. 40 % des formateurs exercent dans des organismes à but non lucratif, la moitié d'entre eux étant salariés sous contrat. Dans le secteur public et parapublic, les formateurs occasionnels salariés sont les plus représentés.

La durée annuelle de travail des salariés en CDI est plus de dix fois

plus élevée que celle des formateurs occasionnels (805 heures contre 72 heures) et presque deux fois plus élevée que celle des salariés en CDD. Elle dépasse même 1 000 heures pour les salariés titulaires d'un CDI dans les organismes publics et parapublics.

La durée moyenne de travail est d'autant plus longue que le for-

mateur travaille dans un gros organisme : elle est quatre fois plus longue dans un organisme réalisant plus de 20 millions de francs de chiffre d'affaires que dans un organisme n'atteignant pas 500 000 francs.

Isabelle BAUDEQUIN
(DARES)

Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés portent sur les organismes ayant 804C comme code NAF d'activité principale (« formation des adultes et formation continue »). En 1998, 7 566 organismes étaient concernés. Ce nombre était sous-estimé, sachant qu'un certain nombre d'organismes ne renseignaient pas leur code d'activité (environ 10 % chaque année). Ces organismes ont été repérés, et pour ceux d'entre eux qui déclarent plus de 5 millions de francs de chiffre d'affaires, une recherche manuelle a été effectuée dans le répertoire SIRENE pour leur attribuer un code d'activité (APE). En 1998, 38 codes APE 804C et 66 autres codes ont ainsi été récupérés.

En 1999, la même opération a été renouvelée et elle a permis de recodifier 32 codes APE 804C et 46 autres codes. Pour les organismes ayant un code APE 804C, cette opération a permis de récupérer 3% du chiffre d'affaires, 2 % des stagiaires et 2 % des heures-stagiaires, ce qui améliore le champ couvert, mais ne rend pas exhaustive la liste des organismes exerçant la formation continue comme activité principale. En effet, 10 % de l'ensemble des organismes ne renseignent pas leur activité, mais la moitié ont déclaré moins de 80 000 francs de chiffre d'affaires, moins de 50 stagiaires et moins de 1 000 heures-stagiaires.

Encadré 2

En 1999, 43 000 prestataires se partagent le marché de la formation, soit une baisse d'environ 3 000 unités par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne tous les statuts d'organisme, mais affecte plus particulièrement ceux de petite taille.

Le chiffre d'affaires global atteint 42,4 milliards de francs et est stable sur un an. Celui du secteur à but non lucratif est le seul à accuser un recul (-6 %). La baisse de 10 % du nombre de petits organismes (déclarant moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires) se répercute en partie sur leur chiffre d'affaires global (-2 %). Pour les plus gros (chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de francs), l'augmentation de leurs effectifs de 5 % se traduit par une hausse, mais un peu moindre de leur chiffre d'affaires global (+3 %).

Le nombre de stagiaires formés dépasse encore la barre des 12 millions.

Le volume d'heures-stagiaires augmente pour la troisième année consécutive, pour se situer à 905 millions. La hausse est particulièrement forte dans le secteur lucratif (+16 %), alors que les secteurs non lucratif et public ou parapublic accusent une baisse de respectivement -9 % et -6 %. Les organismes de petite taille, déclarant moins d'un million de francs de chiffre d'affaires, ne profitent pas de la hausse générale du volume d'heures-stagiaires et voient au contraire leur activité diminuer.

Caractéristiques de l'ensemble des prestataires de formation (1)

	Nombre de prestataires	Chiffre d'affaires (En milliers de F)	Nombre de stagiaires (*) (en milliers)	Nombre d'heures-stagiaires (*) (en milliers)
Ensemble	42 551	42 370	12 440	905 114
Évolution 1999/1998	-7,2	0,0	-1,0	1,4
Répartition (en pourcentage) :				
-selon le statut				
Public et parapublic	3,4	17,3	12,8	20,0
Privé non lucratif	26,9	34,1	31,3	32,8
Privé lucratif	43,8	43,4	45,1	38,1
Individuels	25,9	5,1	10,8	9,1
-selon la classe de chiffre d'affaires				
Moins de 500 000 F	74,2	8,9	22,1	14,9
500 000 F à 1MF	9,3	6,6	9,5	8,2
1MF à 5 MF	12,5	27,7	28,0	33,7
5 MF à 10 MF	2,3	16,5	13,6	15,1
10 MF à 20 MF	1,1	14,3	11,4	14,0
Plus de 20 MF	0,6	26,0	15,4	14,1
-selon l'activité principale exercée				
Éducation	28,0	58,8	48,4	55,6
Services aux entreprises	32,2	17,1	23,2	16,5
-dont conseil et informatique	22,1	12,7	16,2	11,8
Services coll., sociaux, personnels	10,8	9,2	10,0	9,4
-dont activités associatives	7,2	8,1	8,3	7,2
Autres activités	18,7	11,5	12,9	12,3
Activité non renseignée	10,3	3,4	5,5	6,2
-selon le type de stagiaires				
Salariés			69,2	53,8
Demandeurs d'emploi			12,2	28,8
Particuliers			6,0	8,0
Autres stagiaires			12,6	9,4
-selon le niveau de formation				
Niveaux I et II			14,0	13,4
Niveau III			11,0	14,6
Niveau IV			9,7	12,4
Niveau V			14,1	19,0
Niveau VI			4,1	6,1
Niveau non référençable			47,1	34,5

(*) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique. Ils ne représentent toutefois que 5,5% des prestataires et 1,2% du chiffre d'affaires global. 94% d'entre eux réalisent moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires. Respectivement 40% et 35% d'entre eux sont des prestataires privés à but lucratif et des individuels.

Source : Bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation-DARES.

(1) - Cf. encadré 3.

LA DÉCLARATION D'EXISTENCE ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les dispensateurs sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration préalable d'existence et le bilan pédagogique et financier (articles L. 920-4 et L.920-5 du Code du travail).

La déclaration d'existence est préalable à toute activité. Elle a été instituée par la loi du 31 décembre 1975. Toute personne physique ou morale de droit privé qui désire exercer une activité de formation a l'obligation de déclarer son existence, ses objectifs et ses moyens. Cette déclaration permet le recensement des dispensateurs et renseigne sur leurs moyens et les domaines de formation sur lesquels ils souhaitent intervenir. Elle constitue une simple demande administrative et ne présente en rien les caractéristiques d'une quelconque reconnaissance de la qualité de la formation dispensée par les pouvoirs publics. Cette procédure, très souple, explique en partie l'augmentation enregistrée annuellement du volume des déclarations déposées en Préfecture, sans que cela ne corresponde à une véritable hausse de l'activité de formation proprement dite.

Le bilan pédagogique et financier doit ensuite être établi tous les ans par le prestataire, qu'il exerce l'activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance. La déclaration et le bilan ne sont pas remplis à l'échelon des entreprises mais à celui des établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la préfecture enregistre au minimum un franc de chiffre d'affaires.

Lorsque pendant deux années consécutives, le bilan n'est pas renvoyé aux services de l'État, ou est renvoyé mais ne fait apparaître aucune activité, la déclaration d'existence devient caduque. Si le prestataire souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'existence et apparaîtra en tant que nouvel organisme de formation. Cette procédure, instaurée en 1990, vise à endiguer l'inflation des déclarations préalables évoquées plus haut (1).

Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à l'identification de l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics, ou de contrats avec des particuliers, et d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. À partir de 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Ces documents permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. Mais ils ne concernent pas les formations réalisées « en interne » (sans appel à un prestataire extérieur) par les entreprises privées ou les administrations, ni l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique (activité de l'AFPA notamment). L'apprentissage, considéré pour les Bilans Pédagogiques et Financiers comme relevant de la formation initiale, ne fait pas non plus partie de ce champ.

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) et exploités par la DARES.

(1) - Voir à ce propos le Document d'Études n°45 de juin 2001: « Étude de la démographie des organismes de formation continue ».

— Pour en savoir plus : —

- « L'offre de formation continue – Les organismes et leurs marchés », Document n°71 janvier 1998, Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Cette étude porte sur un échantillon d'organismes réalisant plus d'un million de chiffre d'affaires).

- « Le nouveau bilan pédagogique et financier », *Inffo Flash* n°468, janvier 1997, Centre Inffo.

- BAUDEQUIN I., (2000), « L'offre de formation continue en 1998 », *Premières Synthèses*, n°37.1, DARES.

- BAUDEQUIN I., (2000), « La dépense de formation professionnelle en 1999 », *Premières Synthèses*, n°37.3, DARES.

- MELIVA A., (2000), « La création des organismes de formation continue ou la difficile adaptation à un marché étroit », BREF-CEREQ, n°169.

- MELIVA A., CHANUT A., BAUDEQUIN I. (2001), « Étude de la démographie des organismes de formation continue », *Document d'études*, n°45.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [http : //www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr) PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 721,55 Francs / 110 Euros. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.